

règlement de la crise passe par la condamnation des solutions préconisées par ces groupes. Il faut plutôt s'engager en faveur des principes du bon gouvernement et de la primauté du droit, de manière que les personnes déplacées et les réfugiés puissent rentrer chez eux en toute sécurité.

- L'ensemble de la communauté internationale doit contribuer à la recherche d'une solution en appuyant le HCR ainsi que les efforts qu'il déploie pour favoriser le rapatriement volontaire.

La communauté internationale peut également encourager les pays d'origine et d'asile à élaborer un plan précis de rapatriement des réfugiés. Nous nous réjouissons du progrès que le gouvernement du Rwanda a déjà accompli, dans le cadre de l'Opération Retour, en aidant des personnes déplacées à quitter son territoire et à rentrer chez elles.

De même, nous applaudissons à l'initiative de la Tanzanie qui a stimuler le processus en déployant des unités de police pour collaborer avec les forces de sécurité mises sur pied par les réfugiés. Nous nourrissons des sentiments semblables à l'égard du Zaïre, disposé à conclure un accord avec le HCR pour améliorer la sécurité des réfugiés rwandais sur son territoire. Toutes ces mesures illustrent l'esprit animant ceux qui, dans la région, s'efforcent de faire face à la crise.

Le Canada estime qu'il faut trouver des moyens d'encourager les réfugiés à rentrer chez eux. C'est ainsi qu'il a :

- souligné toute l'importance de la présente conférence sur les réfugiés;
- aidé le gouvernement du Rwanda et contribué notamment à la reprise de ses activités;
- encouragé la création d'un tribunal international qui fera enquête sur les crimes de guerre commis au Rwanda et qui remettra sur pied l'appareil judiciaire du pays;
- soutenu la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda grâce à des efforts diplomatiques et en lui fournissant du personnel des Forces canadiennes.

Nous croyons que, pour inciter davantage les réfugiés à retourner dans leur pays, le HCR devrait aménager des camps de transition au Rwanda afin d'y accueillir les personnes quittant les camps installés dans les pays d'asile voisins. Il conviendrait de dresser ces camps à proximité de la frontière (disons à cinq ou dix kilomètres), pour faciliter les tâches logistiques et encourager les réfugiés à entreprendre le voyage du retour. Grâce à de tels camps, les autorités rwandaises seraient mieux à même